



Handijob

LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (S.A.V.S.)

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU PROTÉGÉ INCLUSIF (S.A.M.P.I.)



*Association pour l'aide à l'inclusion socioprofessionnelle
des personnes en situation de handicap intellectuel.*

Depuis 2010, Handijob oeuvre pour l'inclusion des personnes en situation de handicap intellectuel.
Comme tout un chacun, les personnes en situation de handicap visent au maximum l'autonomie et veulent être actives.



INTÉGRATION



INCLUSION



ÊTRE LIBRE DE CIRCULER

- Utiliser les lieux et équipements publics
- Se déplacer
- Accéder aux établissements recevant du public
- Se domicilier sans contraintes techniques



RÉPONDRE AUX BESOINS PRIMAIRES

- Se loger
- Se nourrir
- Se vêtir
- Se soigner



MENER UNE VIE CITOYENNE

- Recevoir une éducation, une formation
- Accéder à l'information, être informé
- Respecter et/ou faire respecter les droits et devoirs



INCLUSION



PARTICIPER À LA VIE SOCIALE

- Accéder à la culture
- Développer les moyens d'expression
- Vie affective, sexuelle et parentalité
- Activités sportives et associatives
- Activités politiques
- Activités coutumières et religieuses



PARCICIPER À LA VIE ÉCONOMIQUE

- Travailler
- Entreprendre
- Faire du bénévolat



SOMMAIRE

Le mot du Président	page 5-6
Historique	page 7
Organigramme	page 8
HANDIJOB : Pour qui ? Pour quoi ?	page 9
L'équipe HANDIJOB– Nos principes éthiques	page 10
Comment se déroule ton accompagnement?	page 11
Les Services HANDIJOB	page 12
Dispositif Passerelle HANDIJOB (D.P.H)	page 13
Dispositif d'Aide au Maintien à l'Emploi (D.A.M.E)	page 14
Service d'Accompagnement en Milieu Protégé Inclusif (S.A.M.P.I)	page 15
Service annexe	page 16
Contacts	page 17
Où intervenons-nous ?	page 18
Plan d'accès	page 19

A la fin de ce livret d'accueil, se trouve :

La Charte des droits et des libertés

Le règlement de fonctionnement

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chacun est unique, chacun a sa personnalité, ses propres besoins. L'un des caractères de l'humanité est sa capacité à la mise en commun pour bâtir ensemble, survivre ensemble, vivre ensemble... Les adaptations à l'environnement génèrent de multiples formes de société. Nous sommes uniques, mais pas seuls. Chacun a besoin de tous et de la reconnaissance de tous. Nos besoins ne se limitent pas à « manger »... Nous n'avons pas seulement besoin « de vivre ». Nous devons « faire partie », être « inclus »... Nous avons besoin « d'exister ». La participation pleine et entière à la vie sociale est ce qui fait de nous des citoyens. C'est ce que nous recherchons pour les personnes en situation de handicap. Elles ne constituent pas une « humanité amoindrie », elles font pleinement partie du genre humain, mais elles ont des besoins plus particuliers. Comme tout le monde, elles cherchent la reconnaissance de l'appartenance sociale, elles visent au maximum d'autonomie, elles veulent être actives, « aider », et pas seulement « être aidées ».

L'objet de l'association HANDIJOB est : « Aide à l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes en situation de handicap »

Notre spécialité est : le handicap intellectuel.

Notre choix est : Développer les potentialités de chacun, et agir sur l'environnement pour réduire la situation de handicap.

Nous proposons un accompagnement socio-éducatif adapté, à visée professionnelle. L'emploi ou l'activité en milieu protégé sont la résultante d'une bonne harmonie des facteurs familiaux, culturels, sociaux, économiques, médicaux, environnementaux, ... A la « prise en charge », se substitue progressivement la « prise en compte » ; dans tous les cas, le développement de l'autonomie de la personne est visé. Chacun, quelles que soient ses difficultés et ses besoins spécifiques, peut trouver sa place, participer, aider, travailler, être actif, être « utile » aux autres, à la mesure de ses potentialités, et de la bonne prise en compte de ses besoins spécifiques. Chacun a le droit de vivre du fruit de son travail, et non pas seulement de « charité ». Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale s'inspire des principes d'une société inclusive.

L'INCLUSION : UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS ET POUR TOUS



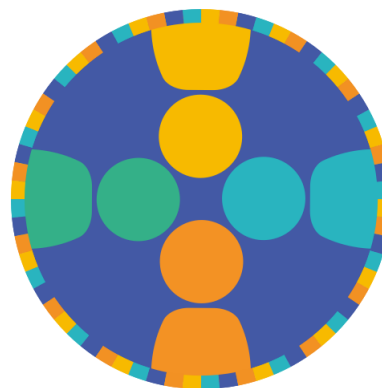
LE MOT DU PRÉSIDENT

**Nous
avons tous besoin
de nous réaliser, de
prendre conscience de
nos potentialités et de
les développer**

**Nous
avons tous besoin
d'estime de soi et
d'estime de la part des
autres, de se sentir
reconnu, digne,
et valorisé**

**Chacun est unique.
Chacun développe sa
propre personnalité
Chacun se construit avec
les autres**

**Nous
avons tous besoin
d'appartenance,
de « faire partie de »,
d' « être inclus »**



**Chacun a le droit,
quelles que soient ses
spécificités, de satisfaire
ses propres besoins.
Chacun a besoin d'exister
et de se sentir existé.**

**Chacun a besoin et a
le droit de participer,
de trouver sa place
dans la vie citoyenne,
d'aider, de travailler,
de se sentir utile, pour
soi et pour les autres**



HISTORIQUE

CRÉATION
D'HANDIJOB

2010

CRÉATION ATELIER DE
FORMATION PROFESSIONNELLE
(A.F.P.)

2011

2012

2014

CRÉATION ATELIER DE
FORMATION PROFESSIONNELLE
(A.F.P.)

2015

2020

ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ
QUI COMPREND 2 SERVICES :
LE S.A.V.S ET LE S.A.M.P.I.

2021

2023

CONSTRUCTION PROJET
D'ASSOCIATION HANDIJOB
EN PROVINCE SUD

CRÉATION DU DISPOSITIF
PASSERELLE HANDIJOB
(D.P.H.) EN PROVINCE SUD

HANDIJOB À
DUMBÉA-SUR-MER

CRÉATION DE L'ANTENNE
HANDIJOB NORD COTE
OUEST À KOUMAC



Handijob

POUR L'INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ORGANIGRAMME

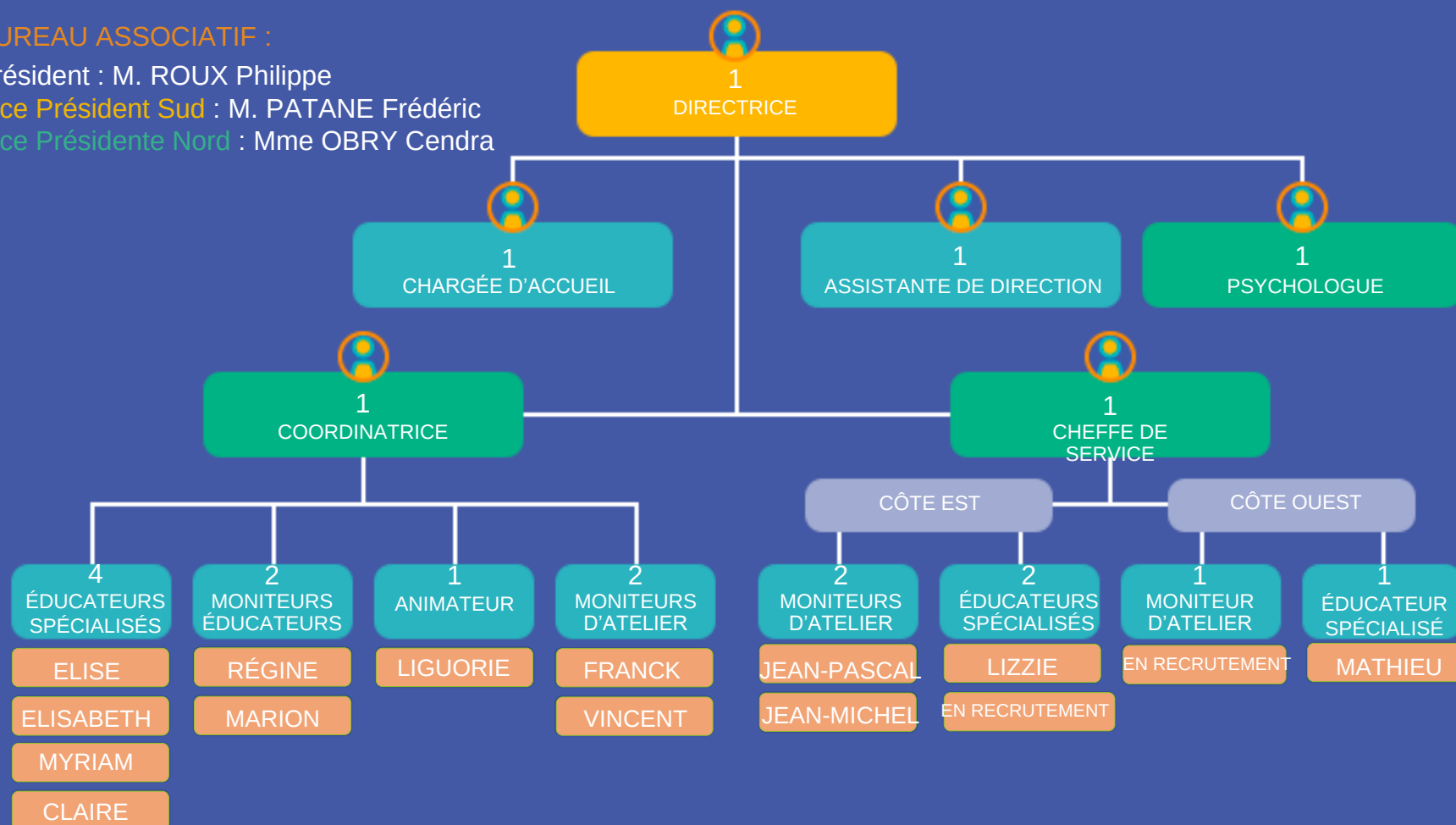
Un organigramme est un schéma. Il permet de connaître de nom et la fonction de chaque professionnel.

BUREAU ASSOCIATIF :

Président : M. ROUX Philippe

Vice Président Sud : M. PATANE Frédéric

Vice Présidente Nord : Mme OBRY Cendra



POUR QUI, POURQUOI ?



- A partir de 16 ans.
- Avoir une Reconnaissance du Handicap par la CEJH-NC ou la CRHD-NC et un PAP en cours.
- Toute personne en situation de handicap en demande d'accompagnement vers une insertion professionnelle et/ou un projet personnalisé permettant de s'inscrire dans son environnement.
A ce jour, nous accompagnons les personnes en situation de handicap intellectuel.
- Accompagnement possible suivant la capacité d'accueil autorisée.



- Se sentir citoyen à part entière et avoir sa place dans son environnement.
- Aider la personne à construire son projet personnalisé en lien avec le travail.
- Accompagner la personne dans des activités, selon ses demandes, ses besoins, sa progression et son environnement.
- Continuer à apprendre et à faire davantage par soi-même.
- Aider la personne à se sentir bien là où elle est.



L'ÉQUIPE

*Nos principes éthiques,
Ce que nous nous engageons à respecter.*

Notre accompagnement est fondé sur :



La libre adhésion : être libre (volontaire) d'adhérer à notre accompagnement.



Le respect du rythme personnel.



L'anticipation positive: avoir confiance aux compétences de la personne.



La confidentialité: ce principe concerne le respect de la vie privée.



La liberté, l'égalité et la prise en compte des différences.



La bienveillance : Cela consiste à « vouloir et rechercher le bien-être de la personne accompagnée, l'autonomisation, l'inclusion, l'équilibre, l'épanouissement ».

Nous nous posons en permanence la question suivante :

« L'ACCOMPAGNEMENT AMÉLIORE-T-IL LA SITUATION DE LA PERSONNE ? »



Handijob

POUR L'INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

COMMENT SE DÉROULE TON ACCOMPAGNEMENT ?



QUI ACCOMPAGNE ?

Tout au long de l'accompagnement, la personne est en lien avec un éducateur référent.

Selon ses demandes et ses besoins, elle peut être accompagnée par une ou plusieurs personnes de l'équipe.



COMMENT ?

Par des rendez-vous avec l'éducateur référent pour :

- Aider dans les démarches
- Construire le projet professionnel
- Permettre à la personne d'avoir une écoute et un soutien

Par des rendez-vous ou des réunions avec d'autres professionnels (santé, services d'insertion, logement...), en ta présence ou non.

Par des regroupements réguliers avec d'autres personnes lors d'activités en lien au travail, à la culture, aux loisirs, pour :

- Continuer à apprendre
- Être davantage autonome
- Développer ta vie sociale



OÙ SONT NOS LIEUX DE RENCONTRES ?

- Dans les locaux de HANDIJOB
- Au domicile de la personne
- Sur le lieu de stage ou de travail, etc.



AVEC QUELS MOYENS DE TRANSPORT ?

Suivant la situation et le lieu d'habitation de la personne, l'organisation de son transport pourra être mixte :

- par la famille
- par HANDIJOB
- par les transports en commun ou privée en autonomie*

**aides financières possibles en fonction de ta situation*



A SAVOIR

Les services HANDIJOB sont intégralement financés par le Gouvernement et les Provinces de Nouvelle Calédonie.

Ils sont donc gratuits pour la personne accompagnée.



LES SERVICES : SAVS ET MILIEU PROTÉGÉ INCLUSIF

SAVS

MILIEU ORDINAIRE

« Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. » Art. D312-162 du CASF

**POUR PROGRESSER
VERS ET DANS L'EMPLOI**

D.P.H

**DISPOSITIF PASSERELLE
HANDIJOB (D.P.H)**

SAMPI

MILIEU PROTÉGÉ INCLUSIF

Le service d'accompagnement en milieu protégé inclusif a pour vocation d'offrir un espace contenant de socialisation et d'expérimentation au travail avec pour principal objectif le bien-être et l'épanouissement des bénéficiaires.

**POUR RENCONTRER
DES PERSONNES ET S'INITIER
AU MONDE DU TRAVAIL**

S.A.M.P.I

**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
EN MILIEU PROTÉGÉ INCLUSIF**



Handijob

POUR L'INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LES SERVICES : SAVS ET MILIEU PROTÉGÉ INCLUSIF

SAVS

MILIEU ORDINAIRE

« Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. » Art. D312-162 du CASF

**J'AIMERAI DÉCOUVRIR
LE MONDE DU TRAVAIL**

**JE TRAVAILLE ET J'AI
BESOIN D'ÊTRE SOUTENU**

**J'AI ENVIE DE RENCONTRER
DU MONDE ET JE SUIS INTÉRESSÉ
PAR LE MILIEU DU TRAVAIL**

**COTE OUEST
KOUMAC
10 PLACES**

**COTE EST
POINDIMIÉ
20 PLACES**

S.A.H.N

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT
HANDIJOB NORD
(S.A.H.N)**

SAMPI

MILIEU PROTÉGÉ INCLUSIF

Le service d'accompagnement en milieu protégé inclusif a pour vocation d'offrir un espace contenant de socialisation et d'expérimentation au travail avec pour principal objectif le bien-être et l'épanouissement des bénéficiaires.



Handijob

POUR L'INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

POURQUOI LE D.P.H ?

- Pour avoir un éducateur avec qui échanger
- Pour accompagner la personne dans son projet personnel et professionnel.
- Pour l'aider dans les papiers : carte de reconnaissance handicap, aide médicale, ouverture de compte en banque...
- Pour aider la personne à réaliser des gestes qui semblent compliqués au travail et dans la vie de tous les jours
- Pour évaluer si le lieu de stage ou de travail convient.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- En conseillant la personne afin qu'elle se sente mieux si elle rencontre des difficultés.
- En s'inscrivant à la DEL ou à Cap Emploi.
- En exprimant ses envies et ses difficultés à l'éducateur
- En cherchant des lieux de stage ou de travail.
- En rencontrant la personne régulièrement pour faire le point.
- En proposant des activités liées au projet personnalisé.

COMMENT ARRIVER AU D.P.H ?

- Orientation par la CEJH-NC ou la CRHD-NC
- Par proposition du Vice-Rectorat ou des services d'insertion.
- A la demande de la personne, celle de la famille ou par l'intermédiaire d'une personne connaissant la situation et qui nous contacte.

COMBIEN DE TEMPS ÇA DURE ?

- Le temps du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).
- Tant que la personne en tire bénéfice

FIN DU D.P.H

- Lorsque les objectifs définis dans le projet personnalisé sont atteints ou réévalués.
- A la demande de la personne.

POURQUOI LE S.A.M.P.I ?

- Pour être actif et échanger avec d'autres personnes.
- Aider la personne dans certains actes de la vie quotidienne (santé, administratif...).
- Permettre de découvrir des activités liées au travail.
- Accompagner vers l'autonomie et le bien-être.

COMMENT J'ARRIVE AU S.A.M.P.I ?

- Orientation par la CEJH-NC ou la CRHD-NC.
- Par proposition du Vice-Rectorat ou des services d'insertion.
- A la demande de la personne, celle de la famille ou par l'intermédiaire d'une personne connaissant la situation et qui nous contacte.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- En participant aux Ateliers proposés par HANDIJOB.
- En faisant des stages adaptés en milieu de travail.
- En participant à des sorties et/ou activités.
- En étant en lien avec l'éducateur.
- En participant à des moments d'échanges avec d'autres personnes accompagnées par HANDIJOB.

COMBIEN DE TEMPS ÇA DURE ?

- Tant que la personne tire bénéfice du service.
- Le temps du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).
- Tant que le besoin est exprimé.

NOS OUTILS



LES STAGES



LES AIPA

Ateliers d'Initiation Professionnelle
Adaptés



LES ACTIVITÉS

Sport, activités culturelles,
artistiques...



PROVINCE SUD

- Atelier service cocktail (prestation de service traiteur) : mise en plateau, service, rangement
- Atelier de récupération : redonner vie à des meubles, lampes et accessoires dans le but de les revendre



PROVINCE NORD

- Atelier Jardin : broyage de déchets verts, productions maraichères...
- Atelier tenue de stand : ventes occasionnelles de confections culinaires, sac de broyage...
- Atelier menuiserie: Fabrication d'objets et meubles en bois

CES OUTILS ONT POUR BUT DE PERMETTRE À LA PERSONNE DE :
SE SOCIABILISER, SE PROFESSIONNALISER, SE FORMER, S'OCCUPER, S'ÉVALUER



Prestations FIPH d'aide et de maintien à l'emploi

CES PRESTATIONS SONT DESTINÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET AUX EMPLOYEURS EN FAISANT LA DEMANDE AU FIPH (VIA LE SITE HANDICAP.NC).

HANDIJOB PROPOSE DES ACTIONS DE SOUTIEN SUR LES AXES SUIVANTS:

- L'appui et l'accompagnement au maintien dans l'emploi et à l'évolution professionnelle de collaborateurs handicapés.
- La sensibilisation au handicap en entreprise
- L'aide au recrutement
- L'appui et l'accompagnement à l'intégration des collaborateurs handicapés en entreprises
- Accompagnement de la politique de ressources humaines (emploi/handicap)

CONTACTS

CRHD

Tél : 24 37 24 / Fax : 24 22 04

e-mail : crhd.dass@gouv.nc

Adresse physique : 7 Avenue Paul Doumer,
bâtiment H, Centre ville de Nouméa
Adresse postale : BP M2 - 98849 NOUMEA
CEDEX

Horaires : du lundi au vendredi, de 7h30 à
12h00

DEL

30, route de la baie des dames
Ducos Le centre
BP 27861- 98863 Nouméa Cedex
23 28 30

AIDE MÉDICALE SUD

17 rue Georges Clémenceau
BP U2 98852 Nouméa Cedex
sam@province-sud.nc
27 90 70

CAFAT

4, rue du Général Mangin
98800 NOUMEA
25 58 00

JUGE DES TUTELLES (PROVINCE SUD)

ACCUEIL DU TRIBUNAL
2 Boulevard Extérieur
98800 NOUMEA
27 93 50

MIJ NORD

BP 26
98822 Poindimié
42 70 92

SOS ECOUTE

ANONYME ET
GRATUIT
05 30 30

CAP EMPLOI

169, rue Pierre Chivot Vu 17
98860 Koné
47 26 65
Lot.SECAL 102 voie urbaine 5 RT3
98822 POINDIMIE

AIDE MÉDICALE NORD

BP41-98860 Koné
dassps-amn-admission@province-nord.nc
47 72 30

JUGE DES TUTELLES (PROVINCE NORD)

30, rue Lucien Alard
98859 KONE
47 72 70





OÙ NOUS TROUVER ?



41 69 29



Lot 112 A,
7 rue Alphonse
Bonnenfant
Koumac



41 69 69



2 Lotissement
vacances IVA
Poindimié



43 84 68



Arrêt de bus
Les Érudits



45 rue des Traverses
Dumbéa-sur-mer



NOS HORAIRES

Le secrétariat de l'établissement
HANDIJOB est ouvert :

Du lundi au jeudi
de 8H00 à 16H00
Le vendredi
De 8H00 à 15H00



43 84 68



Handijob La page

www.handijob.nc

Toutefois, selon les besoins et de
manière exceptionnelle,
les services peuvent être amenés à être
ouverts en dehors de ce créneau ainsi
que le week-end.
Ainsi, il n'y a ni astreinte ni permanence
téléphonique lorsque les services sont
fermés.



Handijob

POUR L'INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Handijob

POUR L'INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP